

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 06 mars 2015

Le 06 mars 2015, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pascal DESROUSSEAUX, Maire.

Etaient présents :

Nicole BARD, Martine CATERINO, Pascal DESROUSSEAUX, Marie-Christine DESROUSSEAUX, Jacky HANCKE, Laurence LAMALLE, Anne LAUGIER, Claude MARMIER, Aurelio VICQUERY.

La séance est ouverte à 20 h 00.

Secrétaire de séance : Claude MARMIER.

1/ Subventions aux associations.

Le FC Bucey demande, comme l'an dernier, une subvention de 1 350 €, et devrait pouvoir bénéficier de la somme que nous avons obtenue au titre du fonds de concours pour l'ouverture de notre stade à l'intercommunalité, d'un montant de 945 €.

M le Maire ayant constaté un manque de respect manifeste pour les travaux d'entretien de la pelouse, effectués par l'agent communal sur le stade durant l'hiver, propose donc d'accorder dans un premier temps uniquement la subvention de 1 350 €, puis de verser ensuite les 945 € en septembre si l'état des lieux a été respecté. En effet, l'entretien du terrain occasionne un surcoût du fait de l'usage plus fréquent qui en est fait, surcoût qui ne devrait pas devenir exorbitant pourvu que chacun en prenne soin.

L'ASPBO se voit attribuer une subvention de 1 000 € comme l'an passé, selon son souhait tacite.

L'Amicale des Pêcheurs, qui manifeste cette année la volonté de s'ouvrir davantage aux habitants de Bucey, demande une subvention de 150 €, que nous lui allouons volontiers.

L'AAB, du fait de l'organisation exceptionnelle cette année de la fête du 6 juin, demande une subvention de 1 300 € + 300 € à 500€ supplémentaires. Nous décidons de lui accorder la somme de 1 300 € + 500 € supplémentaires, au regard de l'ampleur que prennent ses activités, et de l'énergie dépensée par ses dirigeants pour mener à bien de nouveaux projets, reflète des attentes de tous.

L'AAEB (anciens élèves de l'école de Bucey), qui organise cette année la désormais traditionnelle journée de retrouvailles des anciens élèves, demande une aide de 200 €, qui lui est accordée. Elle sollicite également la fourniture d'un réfrigérateur neuf ou d'occasion, qui pourrait servir à toutes les associations. Le Conseil étudiera ce projet dans le courant de l'année.

L'Amicale des Pompiers : il est de coutume de donner une allocation annuelle pour « rémunérer » les interventions occasionnées dans l'année dans le respect des barèmes officiels et dont l'usage sert au fonctionnement de l'Amicale (sorties, etc...). La subvention sera versée en fin d'année après calcul du coût réel selon les interventions effectuées.

La Société de chasse ne réclame aucune subvention.

L'ensemble de ces décisions est approuvé à l'unanimité, en gardant pour objectif de maintenir le bon équilibre du budget de chaque association et d'aider ponctuellement celles dont les besoins sont les plus justifiés.

2/ Décision financière suite à litige avec un administré.

Suite à une fuite d'eau très importante occasionnée par la malfaçon d'un ouvrage chez l'un de nos concitoyens, plusieurs démarches avaient été entreprises par la Commune de Bucey depuis Août 2014 afin de l'amener à régler la somme due au titre de sa consommation d'eau. Après plusieurs échanges de courrier avec les tribunaux, la procédure a finalement été annulée par le Tribunal en février dernier. Il reste donc à fixer la somme dont devra s'acquitter cet habitant, compte tenu de la surconsommation occasionnée. Après un calcul équilibrant la charge supportée par le budget de l'Eau et celle que devra supporter cet administré, il reste à prendre une délibération pour déclencher l'ordre de paiement.

Décision prise à l'unanimité.

3/ PLU.

Ce sujet avait déjà été abordé lors d'une précédente réunion. Nous avons été relancés récemment sur le sujet par la D.D.T. En effet, si nous n'engageons pas les démarches pour élaborer un P.L.U., notre P.O.S. sera caduc au 31 décembre 2015 et la commune retombera dans le Schéma d'Urbanisme National. L'élaboration du P.L.U. devra être achevée pour mars 2017 et la décision de mise en place, compte-tenu des délais, est immédiate.

La réforme territoriale en cours pourrait donner la compétence en matière d'urbanisme aux Communautés de Communes en 2017, avec obligation pour celles-ci d'élaborer des PLU Intercommunaux.

La réglementation concernant ces PLU ne sont pas encore définies à ce jour. Il nous semble donc raisonnable d'attendre 2016 pour définir du bien-fondé de la mise en place d'un PLU communal qui pourrait être profondément modifié par les réformes à venir.

Décision adoptée à l'unanimité

4/ Chasse.

Une réunion a été provoquée par M le Maire avec M Gérard DUTERTRE, président de la Société de Chasse de Bucey. Il apparaît que le bail de chasse se termine au 31 décembre 2015, que dans sa rédaction il n'est plus conforme à la législation actuelle et que le renouvellement du bail devrait correspondre à la date de fermeture de la chasse.

Le bail de chasse concerne uniquement la réglementation de la chasse dans la forêt communale. A ce jour la commune loue des terres appartenant à des particuliers, pour le compte de la Société de Chasse, ce qui n'est pas conforme à la réglementation. Il y a donc lieu de revoir l'ensemble de ce dossier pour le remettre en conformité. A ce jour, une association de chasse extérieure a fait une proposition à la commune pour reprendre ce bail sur la base d'une rémunération minimale de 25€/ha. Dans la conjoncture actuelle le Conseil Municipal se doit, devant la baisse des dotations, de favoriser toutes les recettes à venir pour la commune.

Le bail de chasse, lors de son renouvellement, sera attribué au plus offrant sous réserve que l'association retenue réponde à tous les critères stipulés dans le bail.

5/ Demande de subvention parlementaire pour l'accessibilité handicapés.

M. Le Maire nous fait part de la possibilité qui nous est offerte de demander une subvention sur l'enveloppe parlementaire auprès de Messieurs ADNOT et BAROIN, au titre des travaux pour l'accessibilité des édifices publics par les personnes handicapées et souhaite présenter à ce titre un dossier de demande pour notre commune.

Aucune objection n'est formulée.

6/ Compte-rendu de la réunion de gendarmerie.

Deux de nos adjoints se sont rendus à une réunion organisée par la Gendarmerie Nationale dans le but de communiquer à chaque commune les statistiques de criminalité concernant notre région. Il apparaît que Bucey n'est pas particulièrement touchée par les actes d'atteinte à la personne, vols, abus de confiance (« arnaques » téléphoniques ou à domicile), et il est à remarquer que les villages ou quartiers pratiquant la méthode « Citoyens Vigilants » seraient davantage protégés de ces actes frauduleux. Ce qui nous conduit à réitérer nos conseils en matière de vigilance, en signalant tout comportement douteux que chacun d'entre vous pourrait remarquer.

7/ Service des Eaux : durée d'amortissement du matériel.

Dans le budget du Service des Eaux, il s'agit de décider de la durée d'amortissement pour les frais engagés sur trois points : changement des vannes défectueuses, achat d'un appareil détecteur de fuites, et remplacement d'un compteur défectueux.

M le Maire propose que ces dépenses soient amorties sur une durée de 10 ans.

Adopté à l'unanimité.

8/ Questions diverses.

a/ Devis SDDEA pour remise aux normes de l'éclairage public.

L'ensemble des ampoules de l'éclairage public devant être changées pour être remplacées par des ampoules basse consommation (gain préconisé : environ 13 % d'économie), nous avons demandé, pour information, un devis à la SDDEA pour l'ensemble de nos installations. Il nous en coûterait environ 20 100 € pour modifier tout le « parc », les têtes des lampadaires devant à chaque fois être changées. Sachant que nous bénéficions, de manière automatique, d'une subvention de 50 % de la somme engagée. Nous décidons d'un commun accord de ne faire de modifications qu'en cas de panne, au fur et à mesure que cela sera nécessaire.

b/ Elections départementales, constitution du bureau.

Les élections départementales ont lieu les dimanches 22 et 29 mars.

Pour la constitution du bureau de vote, il faut un président, un(e) secrétaire, et deux assesseurs. Nous procédons à la composition de notre bureau pour les deux dimanches.

La séance est levée à 22 h 45.